



Le métier d'éducateur par le sport

L'éducateur par le sport s'adresse à chacun. Ses principaux objectifs relèvent du développement personnel et du bien-être, de la santé et de l'amélioration de la qualité de la vie, du renforcement du lien social, de l'émancipation et de l'autonomie des personnes qu'il accompagne. Il utilise les activités physiques et le sport comme support de ses actions éducatives. Il exerce son métier ou son activité au sein de structures associatives ou institutionnelles : sportives, sanitaires, sociales, scolaires, de prévention.

Il considère que :

- Les pratiques physiques et sportives, qu'elles soient compétitives ou non, peuvent être éducatives et socialisantes, grâce à l'universalité de leur langage et de leurs règles. Elles doivent occuper une place importante chez l'individu à tous les âges de la vie.
- La complexité et la diversité des publics, des pratiques et des espaces amènent les éducateurs à maîtriser des savoirs et des compétences tant sur le plan sportif que sur les plans de l'accompagnement des publics et de la conduite de projets.
- L'éducateur est le pilier des projets d'éducation par le sport, du fait de sa position d'interface et d'intermédiaire entre les usagers, les familles, les partenaires publics et privés.

Le rôle de l'éducateur par le sport est de :

- Faire aimer et transmettre les pratiques physiques et sportives, ainsi que la culture du sport avec ses savoirs et ses valeurs.
- Accompagner, former et éduquer chaque personne intéressée par le sport par la mise en oeuvre de démarches pédagogiques et techniques.
- Intégrer son activité dans le projet d'éducation et de société, suivant son lieu d'exercice (club, association, scolaire, hors structure), en lien et en réseau avec les acteurs sociaux, éducatifs et culturels.

Par son action, l'éducateur par le sport :

1. Participe à la prise d'autonomie de chaque individu et à la construction de la personnalité ainsi qu'au renforcement de la confiance en soi.
2. Ouvre au développement du lien social et du vivre ensemble des pratiquants, il organise et encadre la pratique de manière à favoriser le respect de soi et le respect d'autrui.
3. Ouvre à la prévention et à l'amélioration de la santé de chaque personne qu'il accompagne.